



Monsieur Simon Jolin-Barette
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 17 septembre dernier, la députée de Marie-Victorin déposait à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition signée par 402 personnes demandant au gouvernement du Québec d'assurer la gratuité des articles menstruels dans les écoles primaires et secondaires ainsi qu'un financement gouvernemental pour l'achat de produits menstruels réutilisables pour les jeunes fréquentant ces écoles.

Je tiens tout d'abord à rappeler que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a tenu, en janvier 2019, une large consultation publique sur les frais scolaires à laquelle 33 324 personnes ont participé. Cette consultation, de même que les consultations particulières en commission parlementaire et les travaux qui en ont découlé ont permis de mieux baliser la portée du droit à la gratuité scolaire et de permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées.

Suivant ces consultations, la *Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées* a été sanctionnée le 7 juin 2019 et le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* a été édicté ce même jour. Selon ces encadrements, les articles devant être fournis pour des raisons de santé, d'hygiène ou de salubrité, dont les mouchoirs, les lingettes et les produits nettoyants, doivent être fournis gratuitement par les écoles, car ces articles sont assimilés au matériel d'hygiène commun, comme le savon, le papier de toilette et le papier à main. Cependant, les articles relevant de l'hygiène personnelle, comme les produits menstruels, ne font pas partie de cette catégorie.

... 2

Par ailleurs, considérant notamment l'importance de soutenir la persévérance et la santé des jeunes filles ainsi que l'égalité des genres, le Ministère a défini des contenus en éducation à la sexualité qui sont obligatoires depuis septembre 2018 pour tous les élèves du primaire et du secondaire. Ceux-ci s'inscrivent dans une démarche d'éducation positive et globale de la sexualité et offrent une base solide pour aider les jeunes à comprendre les événements importants de leur développement psychosexuel, dont les changements reliés à la puberté, et à faire face à de nouvelles réalités.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre,

A handwritten signature in blue ink, reading "Jean-François Roberge". The signature is fluid and cursive, with the first name and last name clearly distinguishable.

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE